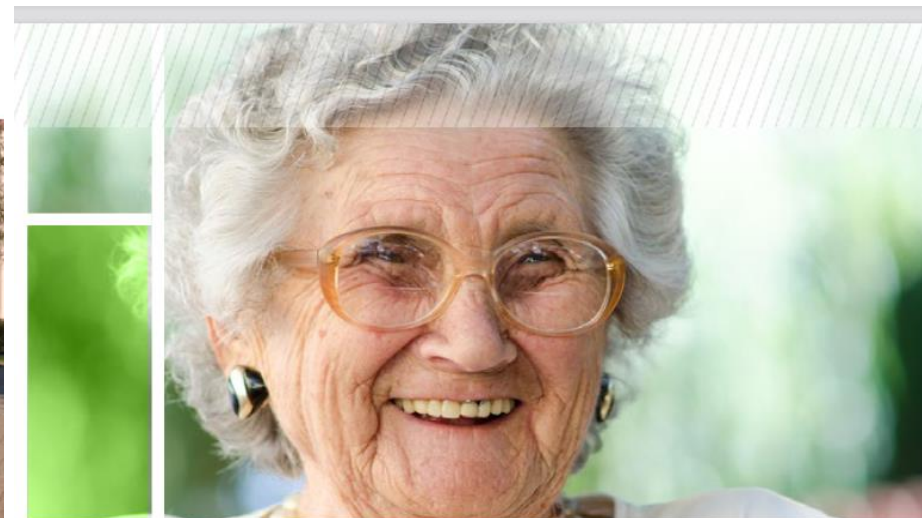


2023

*Territoire de l'agglomération
grenobloise
Service autonomie*



ORDRE DU JOUR

L'autonomie au département, c'est qui , c'est quoi ?

Circuit des dossiers MDPH

PCH grands principes

AAH et Rqth – grands principes - échanges

Offre de formation de la MDA

L'AUTONOMIE AU DÉPARTEMENT C'EST QUOI ?

Le département est le chef de file de l'action sociale et médico sociale .

Il a en charge un volet consacré à l'autonomie et au handicap.



L'autonomie : c'est la mise en œuvre de la politique dépendance et handicap au sein du Conseil Départemental de l'Isère

Pour qui:

- les Isérois de plus de 60 ans en perte d'autonomie pour le volet dépendance
- les Isérois de tout âge porteur d'un handicap



MDPH , MDA , DE QUOI PARLE T-ON?

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- C'est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) le Conseil Départemental, l'État, CPAM, CAF, Mutualité française ainsi que les associations représentatives de personnes handicapées.
- Elle est placée sous tutelle administrative et financière du département et est chargée de traiter toutes les demandes en matière d'orientation et de prestations des personnes en situation de handicap

La MDA (Maison de l'autonomie)

- c'est la fusion de la MDPH et des services de la direction départementale de l'autonomie.
- En Isère elle est créée en juin 2006. En effet c'est la logique d'intervention des deux champs (personnes âgées et personnes en situation de handicap), qui a conduit le département à rapprocher l'organisation des services à ceux du publics.
- La MDA abrite donc la DAU(direction de l'autonomie) avec l'ensemble des 7 services qui la composent: le SAI, l'aide sociale, l'EMS...

LES LOCAUX DE LA MDA

Equipe médico-
sociale : AAH - RQTH

SAI (service accueil
et information)

Service
Autonomie du
TAG

Direction de
l'Autonomie



Le service autonomie du TAG

Il est hébergé dans les locaux de la MDA
mais dépend du territoire du TAG

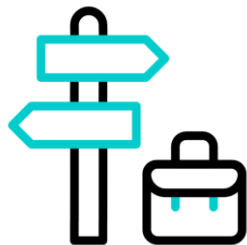


gestion administrative
de tous les dossiers
MDPH du territoire,
l'APA et la CMI

mission d'évaluation
médicosociale des
demandes de PCH
adulte /ACTP et APA
ainsi que la CMI pour
les plus de 60 ans

gestion des droits

PARCOURS DES DOSSIERS MDPH



Demande

- RQTH
- AAH
- tout ce qui concerne les enfants orientation en établissement ou service médico sociale
- CMI pour les moins de 60 ans
- CMI pour les +de 60 ans si d'autres demandes associées

Le territoire (service autonomie)

- * Il enregistre toutes les demandes (plus de 34000 dossiers en 2021)
- * Accuse réception
- * Déclare la complétude

Demande

- ACTP (renouvellement)
- PCH
- CMI plus de 60 ans si demande seule

l'équipe EMS de la MDA qui évalue et préconise

La CDAPH * décide Pour toutes les demandes

Le service autonomie du territoire évalue et préconise

le territoire Notifie à l'utilisateur et assure le suivi

* La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

PCH (PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP)

La PCH est une aide financière destinée à compenser les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap.

à leur domicile ou en établissement.

Elle est accordée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et versée par le Département.

Conditions d'attribution :

- Liés à l'âge (moins de 60 ans ou plus, sous certaines conditions)
- A la résidence stable (plus de 3 mois) et disposer d'un titre de séjour pour les étrangers hors UE
- Au handicap : Avoir une limitation absolue ou deux limitations graves parmi une liste de 20 activités de la vie quotidienne

C'est le service autonomie qui évalue le degré de limitation dans les activités.

La PCH comprend 6 formes d'aides :

- aide humaine (*pour rémunérer un service, un CESU ou dédommager un aidant familial*)
- aide technique
- aménagement du logement, surcote transport, aménagement de véhicule
- aide spécifique ou exceptionnelle
 - aide animalière
 - parentalité

RQTH ET AAH GRANDS PRINCIPES

- Une évaluation médico-sociale
- Pièces nécessaires > dossier MDPH (dont certificat médical) + CV
- Pour la RQTH > difficulté d'obtenir ou conserver un emploi
- Pour l'AAH > 2 taux

Supérieur à 80% > La déficience génère une altération importante dans la vie quotidienne

De 50 à 79 % > La déficience a une répercussion sur la vie sociale et professionnelle

Rappel sur la déconjugalisation si nécessaire et échanges

FORMATIONS DE LA MDA - SAI

L'environnement institutionnel de la politique autonomie	Intervenante : Séverine Dona DAU - SAI	<ul style="list-style-type: none"> Le 16/01 de 11h à 12h30 en visio ou salle 111 MDA Le 14/02 de 11h à 12h30 en visio ou salle 110 MDA Le 11/03 de 16h à 17h30 en visio ou salle 412 MDA Le 05/04 de 11h à 12h30 en visio ou salle 110 MDA Le 27/05 de 11h à 12h30 en visio ou salle 110 MDA Le 28/06 de 11h à 12h30 en visio ou salle 110 MDA Le 04/07 de 16h à 17h30 en visio ou salle 110 MDA <p><u>Inscription</u> : directement auprès de dau.sai@isere.fr Pensez à préciser les modalités de participation (visioconférence/présentiel) ainsi que vos coordonnées et fonctions. Il n'y a pas de seuil d'inscriptions pour cette intervention. Toutefois, pour des raisons d'organisation, il convient de nous prévenir de votre participation idéalement 15j avant la date de votre inscription. Cette intervention d'1h30 est accessible aux agents intervenant dans les différentes thématiques du social, aux stagiaires et aux professionnels partenaires. > Préalable aux suivis des formations généralités PH/PA</p>	<p>Objectifs de formation : Savoir repérer le cadre légal de la politique Autonomie Comprendre le fonctionnement de la MDA et les principaux acteurs de l'Autonomie du Département dans les territoires Être plus à l'aise pour orienter et informer les publics</p>
Généralités Personnes Agées	Formatrice : Nathalie Balmand DAU - SAI	<ul style="list-style-type: none"> Le 05/03/24 de 9h à 16h30 à la MDA salle 013 Le 04/06/24 de 9h à 16h30 à Bourgoin-Jallieu salle 226 <p><u>Inscription</u> : sous e compétence code K_4_90 (logiciel RH du CD38) ou dau.sai@isere.fr pour les nouveaux arrivants ou extérieurs</p>	<p>Objectifs de formation : Sensibiliser aux différentes prestations et dispositifs (à domicile, établissements)</p>
Généralités enfants handicapés	Formatrices : Marie Françoise Kot Virginie Ravix Christelle Jeymond DAU - SAI	<ul style="list-style-type: none"> Le 19/03 de 13h à 16h (socle) et le 21/03 de 9h à 12h, salle 013 MDA Le 11/06 de 13h à 16h (socle) et le 13/06 de 9h à 12h, salle 1 et 2 LA TOUR DU PIN <p><u>Inscription</u> : sous e compétence code K_1_28 (logiciel RH du CD38) ou dau.sai@isere.fr pour les nouveaux arrivants ou extérieurs Présence d'un socle commun Généralités PH enfants et Adultes Si on suit les deux généralités « enfant et adulte », au total la formation dure 3 ½ journées</p>	<p>Objectifs de formation : Sensibiliser aux notions de handicap, de la valorisation du handicap au moment de la retraite, d'aidants Présenter les différentes prestations et dispositifs enfants existantes</p>
Généralités adultes handicapés	Formatrices : Marie Françoise Kot Virginie Ravix Christelle Jeymond DAU - SAI	<ul style="list-style-type: none"> Le 19/03 de 13h à 16h (socle) et le 21/03 de 13h à 16h, salle 013 MDA Le 11/06 de 13h à 16h (socle) et le 13/06 de 13h à 16h, salle 1 et 2 LA TOUR DU PIN <p><u>Inscription</u> : sous e compétence code K_1_27 (logiciel RH du CD38) ou dau.sai@isere.fr pour les nouveaux arrivants ou extérieurs Présence d'un socle commun Généralités PH enfants et Adultes Si on suit les deux généralités « enfant et adulte », au total la formation dure 3 ½ journées</p>	<p>Objectifs de formation : Sensibiliser aux notions de handicap, de la valorisation du handicap au moment de la retraite, d'aidants Présenter les différentes prestations et dispositifs adultes existantes</p>
Utilisation du formulaire MDPH	Formatrices : Marie Françoise Kot Virginie Ravix Christelle Jeymond Sabrina Aubailly DAU - SAI	<ul style="list-style-type: none"> Le 19/03 de 9h à 12h, salle 013 MDA Le 11/06 de 9h à 12h, salle 1 et 2 LA TOUR DU PIN <p><u>Inscription</u> : sous e compétence code K_1_29 (logiciel RH du CD38) ou dau.sai@isere.fr pour les nouveaux arrivants ou extérieurs</p>	<p>Objectifs de formation : Présenter le formulaire Impact et méthodologie de remplissage Faire le lien avec les services en ligne</p>